



LE COMITE DE DIRECTION DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil intercommunal de la Police du Chablais vaudois a pris la décisions suivante :

Adoption du préavis No 2019-04 - Budget 2020 et a décidé :

D'ADOPTER le budget 2020 de l'Association de communes - Police du Chablais vaudois

Les électeurs peuvent consulter le budget 2020 auprès du Greffe municipal de chaque Commune. L'art. 108 LEDP mentionne que la demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de la demande. Elle doit être annoncée par écrit à Mme la Préfète, dans un délai de 10 jours

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


M. Daniel HEDIGER

Le Secrétaire :


M. Jean-Luc CHOLLET

Aigle, le 07.10.2019